Image not found or type unknown

Faux et usage de faux

Par **Edin**, le **06/12/2019** à **23:21**

Bonjour

Pour ne pas me payer à la hauteur des travaux que j'ai réalisé en sous-traitance, un maître d'ouvrage et un entrepreneur m'opposent un devis signé entre eux. Toutefois, ils ont faussé la surface réelle du bâtiment que j ai construit en la divisant par deux. Le devis est faussé et ils s'en prévalent contre moi.

Puis-je saisir la juridiction pénale au motif du faux et ensuite saisir la juridiction civile pour recouvrer ma créance.

PS : ils m'ont fait commencer le chantier sans contrat de sous-traitance en me disant qu'ils s'en occuperaient mais quand j'ai fini les travaux, je n'avais toujours pas de contrat. Je sais que je pourrai être payé grâce à l'infraction civile qu'est l'enrichissement injustifié mais j'aimerai aussi agir au pénal.

Merci d avance.

Par **Tisuisse**, le **07/12/2019** à **08:15**

Bonjour,

Votre requête, si elle est recevable au pénal, relèvera ensuite du Tribunal de Commerce puisqu'il s'agit d'une action entre commerçants-artrisans-entreprneurs, etc.

Voyez un avocat spécialisé.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés